

## Faut-il démolir le Pont-de-Pierre ?

Dans La Dépêche du 23 octobre dernier M. Robert Rabal demande si, « au lieu d'aménager le pont de pierre, il n'aurait pas mieux valu envisager sa reconstruction ». Dans un second article du 17 novembre, il précise que « des chiffres irrécusables soulignent la responsabilité du pont de pierre lors des inondations ravageant périodiquement notre ville ».

Le haut intérêt de la question évoquée m'a fait lire avec satisfaction des deux articles qui ont le grand mérite de donner une solution au problème des inondations d'Agen.

**Si j'ai bien compris, le conseiller technique de M. Rober Rabal explique que le pont de pierre ne peut écouler que 5.000 mètres cubes par seconde, au maximum alors que la Garonne débite pendant le même temps 5.300 mètres cubes pour une hauteur de 6 mètres, 6.600 mètres cubes pour une hauteur de 8mètres et plus de 10.000 mètres cubes pour une hauteur comprise entre 10 et 11 mètres. Il en résulte que le débit, qui ne peut s'écouler par le pont de pierre (c'est-à-dire 300 mètres cubes, 1.600 mètres cubes ou 5.000 mètres cubes par seconde suivant la hauteur des eaux) s'accumule en amont du pont de pierre pour envahir Agen. Il compare cette situation avec celle du pont-canal qui, avec ses 23 arches dont 14 sont situées au-dessus des prairies attenantes, peut débiter 11.700 mètres cubes par seconde.**

**Le deuxième article appuie cette considération en constatant que du sixième siècle à nos jours, on n'a relevé en moyenne que trois crues dépassant 8 mètres, tandis qu'on en a relevé sept depuis 1930 et qu'il existe une grande différence entre le niveau atteint par les eaux du Quinot et celui atteint à Monbusq.**

L'Agenais que je suis ne pouvait qu'être sensible à ces indications « irrécusables », qui donnent au pont de pierre le titre peu enviable d'« ennemi public numéro 1 », et que je me suis réjoui de pouvoir espérer voir disparaître l'épée de Damoclès que constitue pour Agen tout entier, la menace permanente des grandes crues. Je me suis également souvenu que Boyer d'Agen, au siècle dernier, expliquait déjà à un de ses jeunes camarades qu'*un énorme turbot barre le pont de pierre et fait déborder l'eau. Agen va s'engloutir sous la crue qui commence. Je pars, répondit-il, pour Laroque-Timbault* ».

Je me suis donc écrié aussitôt, avec l'auteur de l'article : « Il faut détruire le pont de pierre. »

Cependant, après ce premier mouvement d'enthousiasme, quelques scrupules et même, pourquoi ne le dirai-je pas, quelques doutes se sont insidieusement glissés dans mon esprit et sans être technicien, il ne m'a pas paru complètement inutile de les exposer.

Je me suis tout d'abord reporté aux savants articles consacrés aux crues du bassin de la Garonne par M. Pardé, professeur d'hydrologie fluviale à l'Université de Grenoble, et publiés par la *Revue géographiques des Pyrénées et du Sud-Ouest*. J'y ai vu que les débits estimés n'atteignaient que 7.000 mètres cubes par seconde à Agen, en février 1952, contre 7.700 mètres cubes en 770 et 8.500 mètres cubes en 1875. Bien que ces chiffres n'aient aucun caractère rassurant et restent très considérables, ils sont notablement inférieurs à ceux que cite M. Rabal et modifient ces calculs dans un sens favorable.

Je n'ai pas eu les moyens de vérifier une statistique portant sur treize siècles. Des spécialistes des recherches historiques pourraient seuls apprécier si les éléments d'information dont on peut disposer sur des époques aussi reculées peuvent être considérés comme suffisamment complets et précis, mais il m'a semblé cependant que le pont de pierre, construit avant 1830, n'avait exercé son influence maléfique qu'avec un bien long retard, puisque l'augmentation de la fréquence des crues exceptionnelles à Agen n'est relevée qu'un siècle plus tard, à partir de 1930.

Je me suis également demandé si le fait de constater une grande différence de niveau des eaux entre Quinot, à l'amont d'Agen, et Monbusq, à 3kilomètres en aval, permet de l'attribuer irréfutablement au pont de pierre. Je n'ai pu m'empêcher de penser à la vieille et cordiale plaisanterie de l'adjudant désignant pour une corvée « un homme de la compagnie au hasard : Bidasse, par exemple ».

Quoi qu'il en soit, je me suis demandé, puisque le pont canal donnait une solution satisfaisante, pourquoi, on ne relèverait pas, de la même manière, le niveau des routes qui aboutissent au pont de pierre, et notamment le boulevard de la Liberté, jusqu'au niveau du pont, en établissant, sur toute la longueur nécessaire, un viaduc prolongeant le pont, les vides de ce viaduc s'ajoutant à ceux des arches du pont actuel pourraient aisément atteindre et dépasser ceux qui sont offerts aux eaux par le pont-canal.

J'avoue que cette solution logique ne m'a pas paru pleinement satisfaisante et que je n'ai pas éprouvé la certitude d'avoir résolu la difficulté. J'ai pensé tout à coup, en effet, que devant et derrière ces nouvelles arches continueraient à se presser les immeubles compacts qui constituent l'agglomération agenaise elle-même, et que l'eau ne passerait pas mieux au-dessous des arches qu'elle ne passe sans arche du tout.

J'ai alors pensé à faire ce par quoi j'aurais sans doute dû commencer : c'est-à-dire à essayer de comprendre comment s'écoulent les eaux d'un cours d'eau.

Un ingénieur m'a, un jour, expliqué qu'en un endroit donné d'un cours d'eau, le débit était égal au produit de la surface offerte à l'écoulement des eaux par leur vitesse. Il m'a expliqué encore que si le débit qui vient de l'amont augmente, la vitesse augmente peu, mais que le niveau de l'eau s'élève de telle manière que la surface offerte à l'écoulement des eaux augmente à la demande du débit.

Ce qu'il m'expliquait ainsi m'avait paru plausible et n'être pas en désaccord avec les observations que j'avais pu faire ; je l'ai donc cru.

Il ajoutait encore, si mes souvenirs sont exacts, que, lorsque la rivière déborde, il continue à en être de même, non seulement dans le lit habituel du cours d'eau, mais sur toute la largeur de la zone inondée, aussi large quelle qu'elle soit et qu'il appelait « lit majeur » sauf si ce lit majeur était fermé, soit totalement (par une digue par exemple) soit presque totalement (par des constructions serrées, telles que les maisons d'une ville). Dans ce cas, en effet, les eaux ne pouvant trouver dans le sens de la largeur la surface nécessaire à leur écoulement ne peuvent compenser cette insuffisance que par une augmentation de leur hauteur, qui peut être très importante.

J'ai oublié bien d'autres détails qui m'avaient paru compliqués, mais je suis certain d'avoir retenu l'essentiel, et je me suis alors demandé si cette réduction de largeur du lit majeur d'Agen, en temps d'inondation, ne provenait pas surtout de l'agglomération agenaise elle-même, venue, depuis la construction du pont, garnir de constructions serrées toute la zone située sur la rive droite du pont de pierre et qui était restée presque nue pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle. Me promenant récemment près du pont de pierre, j'observai d'ailleurs la pointe maçonnée, plantée de beaux cèdres, qui protège son entrée vers l'amont, et j'y voyais matérialisée la volonté des constructeurs de séparer, en temps de crue, sans danger pour le pont, les eaux destinées à passer sous ses arches, de celles qui devraient s'écouler par les terres vers l'aval, en traversant le boulevard de la Liberté.

Que conclure de ces quelques réflexions ? Alphons Allais proposait de démolir les maisons pour élargir les rues. En même temps que le pont de pierre, faudrait-il raser la vielle d'Agen pour y rendre moins graves les inondations ? Je ne le pense certes pas.

Je pense aussi que la reconstruction du pont de pierre, bien que coûteuse, constituerait un embellissement de la ville d'Agen qui faciliterait la circulation locale et même générale, mais que ces conséquences sur les grandes inondations à Agen, ne seraient malheureusement pas perceptibles aux Agenais. – AGENOR

N.D.L.R. – *C'est avec plaisir que nous publions ces « Réflexions d'un Agenais », réflexions rendant un « son de cloche » assez officiel.*  
[...] – R. R.

Article de *La Dépêche* du 29 novembre 1954

Archives départementales du Lot-et-Garonne